

grand inconvénient et le député, j'en suis sûr, s'en rend compte. Si le gouvernement fédéral agit ainsi, cela pourrait porter atteinte à la santé et au bien-être de beaucoup d'autres personnes en Colombie-Britannique qui reçoivent maintenant des prestations. Si nous diminuons notre participation, ils peuvent aussi être privés de secours, ce qui serait regrettable.

Mme MacInnis: A titre de question complémentaire, le ministre a-t-il fixé un délai et le ministre de la Colombie-Britannique a-t-il été averti que le gouvernement fédéral lui couperait les vivres si ce délai n'était pas respectée?

L'hon. M. Munro: Aucun délai n'a encore été fixé car, personnellement, je ne suis pas convaincu, d'après l'enquête sur les cas dont nous sommes saisis, qu'on ait effectivement refusé des prestations, ce qui serait une violation flagrante des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada. A moins d'en avoir la preuve, je ne crois pas qu'il y ait lieu de fixer des délais.

CORNWALL—LE REFUS DE PRESTATIONS À DES GRÉVISTES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a une quinzaine, j'ai signalé au ministre un incident semblable qui s'est produit à Cornwall où on a refusé non seulement les prestations à ceux qui étaient impliqués dans un différend ouvrier mais même des bons d'alimentation; d'ailleurs, j'ai fait tenir au ministre une copie du télégramme que j'avais reçu. Je me demande s'il a eu le temps de s'occuper de cette affaire, si le problème a été résolu et quelle disposition il entend prendre?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en effet, je me suis occupé de cette question. L'affaire a été portée à la connaissance des organismes provinciaux et elle a été réglée, je crois. Je dirais au chef du Nouveau parti démocratique qu'à mon avis, les organismes de bien-être de l'Ontario n'ont pas adopté la même attitude que la Colombie-Britannique dont a parlé l'orateur précédent.

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉSENTATION D'EXCUSES À UN MINISTRE AU SUJET DU DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION LEDAIN

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je soulève la

question de privilège. Je dois des excuses au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour les commentaires que j'ai faits de mon siège. J'ai été entourloupé par la voie électronique. J'ai cru entendre le ministre dire à Radio-Canada ce matin que le rapport de la Commission LeDain ne serait déposé qu'à l'automne. Il paraît que Radio-Canada lui a présenté des excuses et je dois en faire autant.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député de Villeneuve, mais un autre député désire être reconnu pour poser la question de privilège.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Prince Edward-Hastings soulève la question de privilège.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, compte tenu des propos du député de Fundy-Royal—je dois dire que Radio-Canada ne m'a pas informé de la teneur de la transcription, mais si celle-ci ne prouve pas que le ministre a dit les paroles que je lui ai attribuées, il va de soi que je lui présente mes excuses. J'étais persuadé qu'il avait dit cela, mais si ce n'est pas le cas...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Une voix: Vous n'avez pas dû l'entendre, Georges.

L'hon. M. Hees: Je l'ai entendu, mais si le ministre dit qu'il n'a pas dit cela, je m'excuse.

L'hon. M. Munro: Je désire remercier...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'HABITATION

LA BAISSÉ DU NOMBRE DES MISES EN CHANTIER—MESURES EN VUE DE STIMULER LA CONSTRUCTION

[Français]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre responsable de l'habitation.

D'après les chiffres fournis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, il s'est produit une baisse de 40 p. 100 dans la construction de logements pour les quatre premiers mois de l'année 1970. Le ministre